

Repères sur les conditions d'emploi et le temps de travail dans les organisations de l'ESS en Bretagne



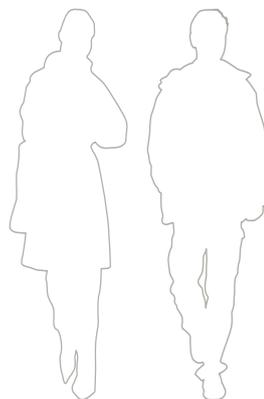
LE TEMPS DE TRAVAIL DANS L'ESS : UNE REALITE TRÈS HÉTÉROGÈNE ■■■■

Ce deuxième numéro de conjonctur'ess s'attache à éclairer une des composantes de la qualité objective du travail, le temps de travail des salariés de l'ESS. De prochains numéros exploreront d'autres aspects, tels que les conditions d'emploi, les rémunérations....

L'économie sociale est réputée proposer des conditions d'emploi moins favorables et notamment présenter une proportion importante de travail à temps partiel. Les données présentées ci-après permettent de nuancer cette idée reçue.

Oui, l'économie sociale présente une proportion importante de travail à temps partiel mais c'est moins une caractéristique de l'ESS que des secteurs où elle est principalement positionnée.

40% de postes à temps partiel dans l'ESS bretonne



Un temps de travail moyen de 0,65 ETP

Parler de temps de travail dans l'économie sociale n'a pas vraiment de sens de par l'hétérogénéité des acteurs qui la composent. Une analyse par famille et secteur d'activité est donc indispensable pour positionner l'ESS par rapport au secteur public ou privé (hors ESS).

Si les données présentées dans ce document permettent d'appréhender certains aspects quantitatifs du temps de travail dans les OESS, elles ne disent rien du caractère choisi ou non du travail à temps partiel, ni de la satisfaction des salariés.

Paradoxalement, comme l'a montré une récente étude menée par le LEST* (Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail), **les OESS montrent, comparativement aux autres types d'organisation, des indicateurs objectifs de qualité du travail inférieurs mais une satisfaction au travail supérieure.**

*Quelle qualité de l'emploi dans l'ESS ? Une perspective plurielle - LEST/ESSQUAL - janv 2011



■■■■ LES FAMILLES DE L'ESS

Pourcentage de postes à temps complet dans l'Économie Sociale et Solidaire et le reste de l'économie

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
Associations	55%	48%	51%	50%	51%	56%
Coopératives	89%	82%	86%	s*	86%	86%
Mutuelles	s*	67%	74%	s*	70%	74%
Fondations	s*	57%	66%	s*	66%	71%
ESS	66%	58%	59%	60%	60%	62%
Privé (hors ESS)	81%	80%	82%	81%	81%	82%
Public	73%	75%	74%	76%	75%	80%

Sources : INSEE DADS 2009, postes non-annexes au 31/12/2009, conditions d'emploi, catégories juridiques
s*: secret statistique



CONDITIONS D'EMPLOI : UN ÉCART IMPORTANT ENTRE L'ESS ET LE RESTE DE L'ÉCONOMIE ■■■■

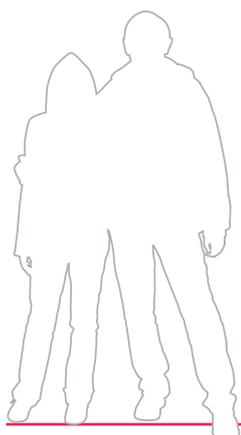
Dans l'Économie Sociale et Solidaire le **taux de postes à temps complet apparaît nettement plus faible que dans le reste de l'économie**. Ce pourcentage est de 60% pour l'ESS bretonne quand il atteint respectivement 75% et 81% dans les secteurs public et privé (hors ESS). Cependant cet indicateur varie fortement selon les familles de l'ESS.

Les coopératives présentent une proportion de postes à temps complet plus élevée que le secteur privé (hors ESS) du fait de leur positionnement sur les secteurs du commerce, de l'industrie ou des activités financières.

Le poids des postes à temps complet dans les mutuelles est proche de celui du secteur public.

La moitié des postes associatifs seulement sont à temps complet. On notera que ce pourcentage est sensiblement inférieur à la moyenne nationale (56%). En effet, la Bretagne se caractérise par notamment par l'importance de l'emploi dans l'enseignement; secteur qui présente une forte proportion de postes à temps partiel.

**1 poste sur 2
à temps partiel
dans les associations**



**TEMPS DE TRAVAIL MOYEN :
L'ÉCART SE RESSERRE ENTRE L'ESS
ET LE SECTEUR PRIVÉ ■■■■**

L'analyse du temps de travail nuance les écarts constatés entre l'ESS et le reste de l'économie pour les conditions d'emploi.

Les quotités de temps de travail mesurent le temps de travail moyen en pourcentage d'un « temps plein » .

Les quotités moyennes observées dans les **coopératives et les mutuelles se situent entre le secteur privé et le secteur public**. Ce dernier affiche le taux le plus élevé (80%).

Les **associations** conservent la dernière place : 62% d'un ETP en moyenne mais **l'écart avec le secteur privé est relativement modeste** (8%).

Cet écart est plus important en Ille-et-Vilaine où les quotités de temps de travail dans le secteur privé (hors ESS) sont supérieures aux autres départements bretons.

Dans les coopératives et les mutuelles, le temps de travail est supérieur à celui du secteur privé



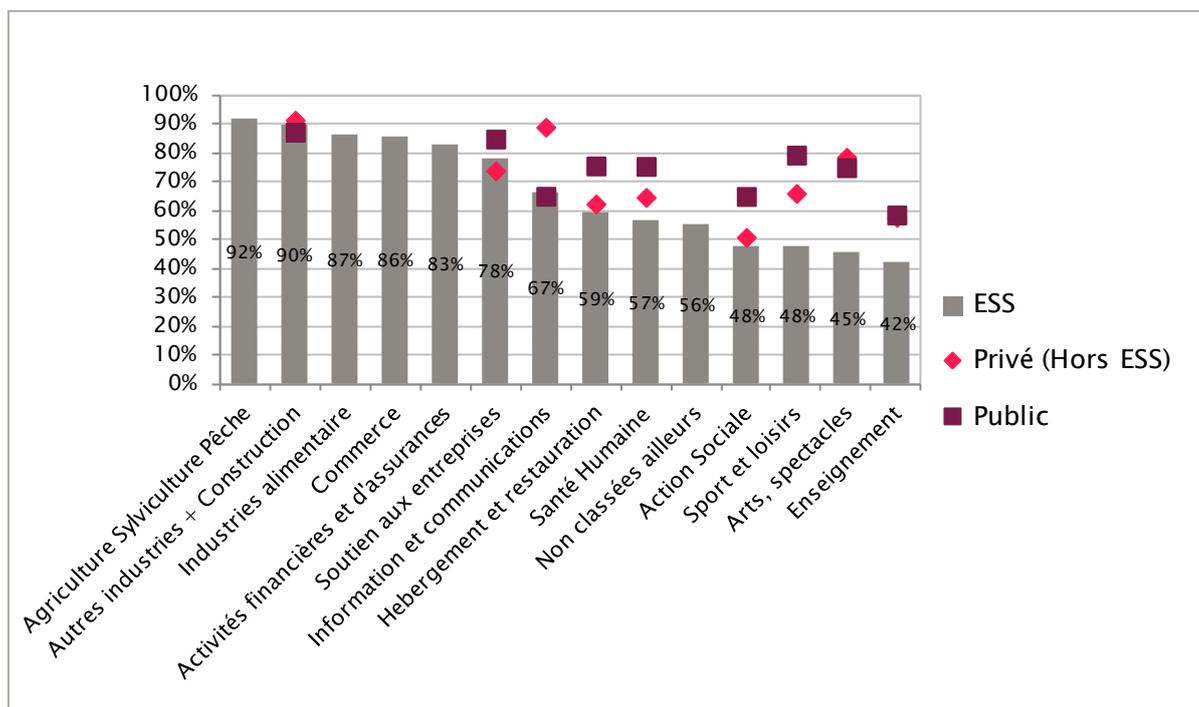
Quotités de temps de travail dans l'Economie Sociale et Solidaire et le reste de l'économie

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
Associations	66%	62%	63%	60%	62%	62%
Coopératives	78%	74%	77%	75%	76%	75%
Mutuelles	s*	74%	74%	49%	74%	76%
Fondations	s*	69%	71%	s*	72%	70%
ESS	69%	65%	65%	65%	66%	65%
Privé (hors ESS)	68%	69%	73%	68%	70%	69%
Public	78%	78%	79%	78%	79%	80%

Sources : INSEE DADS 2009, postes non annexes sur l'année et ETP sur l'année, catégories juridiques
quotité de temps travail moyenne = ratio du nombre d'ETP sur le nombre de postes
s* : secret statistique

■ ■ ■ ■ ■ LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Pourcentage de postes à temps complet selon les catégories juridiques et les secteurs d'activités en Bretagne



Sources : INSEE DADS 2009, postes non annexes au 31/12, % de postes à temps complet, secteurs d'activités (NAF rev2), catégories juridiques

14

CONDITIONS D'EMPLOI : UN CLIVAGE INTERNE A L'ESS ENTRE SECTEURS MARCHANDS ET NON MARCHANDS ■ ■ ■ ■ ■

Les conditions d'emploi dans l'ESS sont très variables selon les secteurs. Le taux de postes à temps complet varie de 92% dans l'agriculture à 42% dans l'enseignement.

Les taux de postes à temps complet sont élevés dans les secteurs les plus « marchands » de l'ESS : l'industrie, le commerce, la construction ou les activités bancaires. Les données nationales montrent que **ces taux sont même supérieurs au secteur privé (hors ESS) dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie alimentaire.**

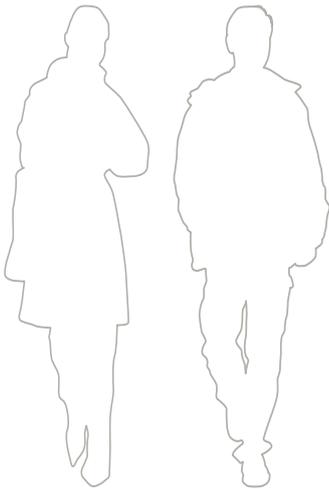
Sur les autres secteurs, le taux de postes à temps complet est systématiquement inférieur à celui observé dans les secteurs public ou privé (hors ESS). **Le différentiel est particulièrement élevé dans les secteurs arts, spectacles, sports/loisirs ou enseignement.**

Dans l'action sociale, secteur phare de l'ESS, à peine la moitié des postes sont à temps complet. Ce pourcentage est cependant proche du secteur privé (hors ESS) mais inférieur au secteur public. On soulignera que dans l'aide à domicile ou l'accueil de jeunes enfants, les associations comptent une proportion de postes à temps complet beaucoup plus importante que le secteur privé.

Moins de la moitié des postes à temps complet dans l'action sociale



Moins de la moitié des postes à temps complet dans l'action sociale



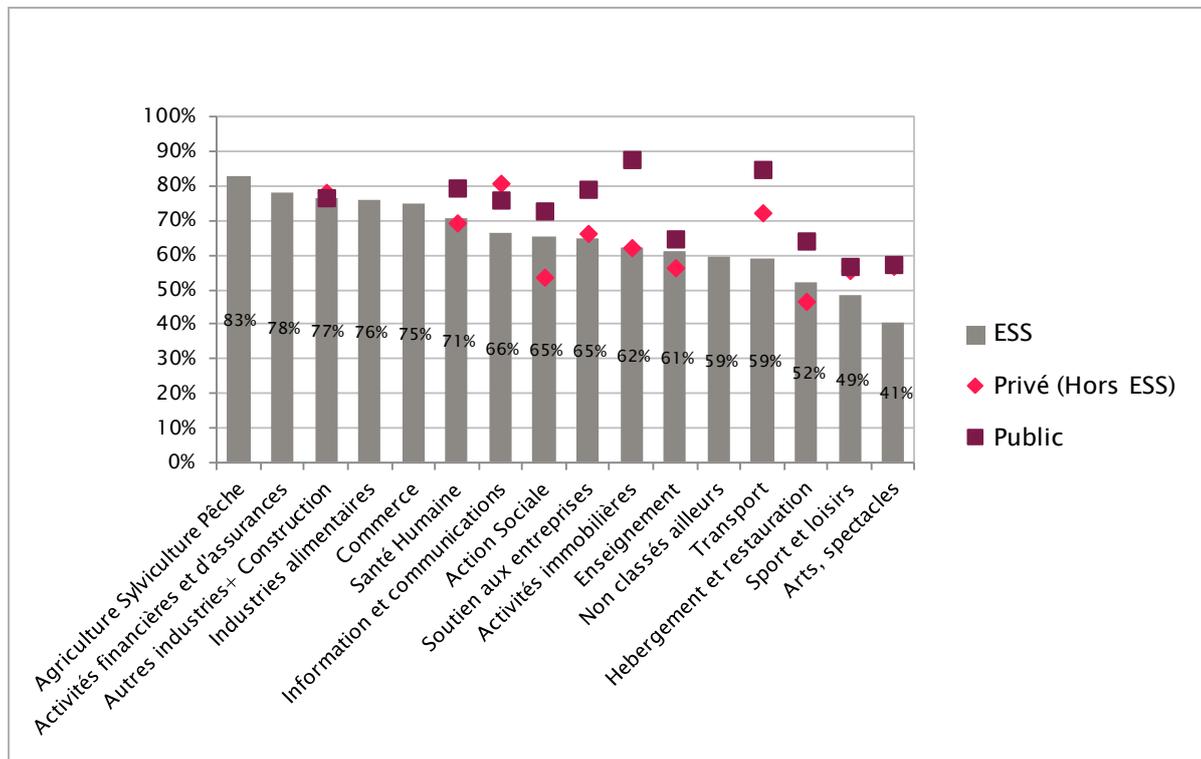
TEMPS DE TRAVAIL : DANS DE NOMBREUX SECTEURS, IL EST PLUS ÉLEVÉ DANS L'ESS ■ ■ ■ ■

L'analyse sectorielle du temps de travail ne bouleverse pas la hiérarchie des secteurs observés dans la proportion de travail à temps complet.

On remarque par contre que l'écart se resserre entre l'ESS et le reste de l'économie, plus particulièrement avec le secteur privé (hors ESS). Dans le secteur de la santé, l'action sociale, le tourisme et l'enseignement, les temps de travail moyens par poste sont supérieurs ou égaux au secteur privé (hors ESS).

On peut émettre l'hypothèse que l'ESS présente plus de travail à temps partiel mais moins de travail à temps très partiel que le secteur privé (hors ESS).

Quotités moyennes de temps de travail selon les catégories juridiques et les secteurs d'activité en Bretagne



Sources : INSEE DADS 2009, postes non annexes sur l'année, ETP sur l'année, secteurs d'activités (NAF rev2), catégories juridiques

■ ■ ■ ■ ■ LES DIFFERENCES FEMMES-HOMMES

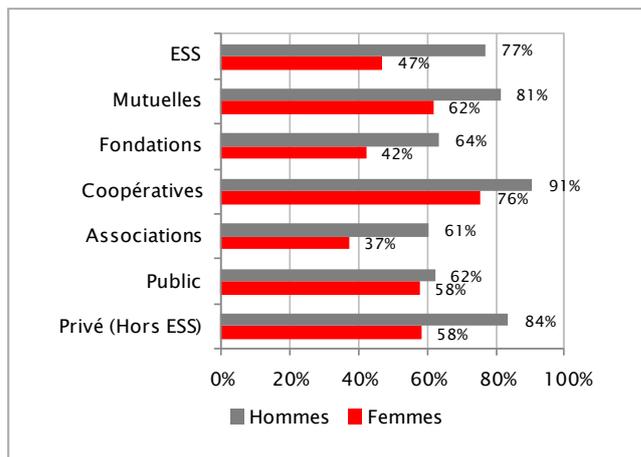
CONDITIONS D'EMPLOI : DES DIFFERENCES FEMMES-HOMMES PLUS MARQUEES DANS L'ESS ■ ■ ■ ■ ■

Dans l'ESS, **79% des hommes sont à temps complet** **49% des femmes**, un écart de 30 points entre les deux sexes qui est bien plus élevé que celui observé dans le reste de l'économie : 25 points dans le secteur public ou dans le secteur privé (hors ESS).

Dans les coopératives, les mutuelles ou les fondations, ce différentiel est inférieur à celui du secteur privé (hors ESS) ou du secteur public. Il culmine par contre à 32 points **dans les associations où seulement 42% des femmes sont à temps complet.**

Cependant **le travail à temps partiel y est également très présent chez les hommes** où le taux de complet est finalement assez proche de celui observé chez les femmes dans le reste de l'économie.

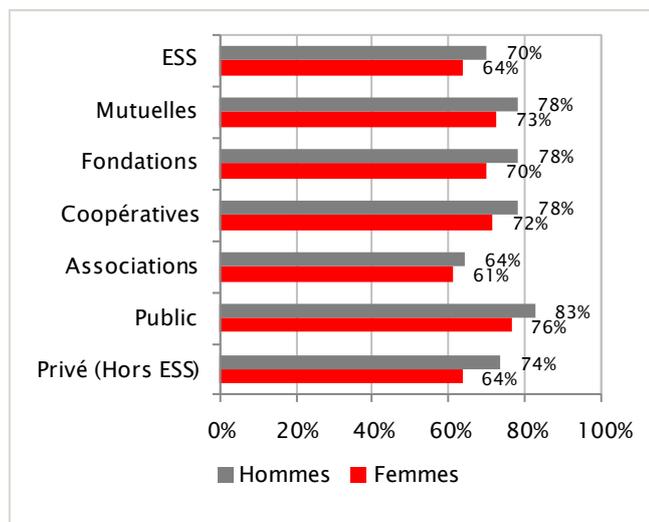
Pourcentage de postes à temps complet selon les sexes, dans l'Économie Sociale et Solidaire et le reste de l'économie en Bretagne



Sources : INSEE DADS 2009, postes non-annexes au 31/12/2009, conditions d'emplois, sexe, catégories juridiques

16 TEMPS DE TRAVAIL : UN ÉCART FEMMES-HOMMES PLUS FAIBLE DANS LES ASSOCIATIONS ■ ■ ■ ■ ■

Quotités de temps de travail selon les sexes dans l'Économie Sociale et Solidaire et le reste de l'économie



Sources : INSEE DADS 2009, postes non-annexes sur l'année, ETP sur l'année, sexe, catégories juridiques

Les écarts femmes-hommes en terme de quotité de temps de travail sont plus faibles dans l'ESS, que dans le secteur public et plus encore que dans le secteur privé (hors ESS).

Ce constat vaut pour l'ensemble des familles de l'ESS mais les **associations se démarquent par un écart femmes-hommes particulièrement faible (3%)**.

Les quotités de temps de travail des femmes dans l'ESS sont égales à celles du secteur privé (hors ESS).

Le détail par famille montre qu'elles sont légèrement inférieures dans les associations

TEMPS DE TRAVAIL : PLUS IMPORTANT DANS L'ESS QUE DANS LE PRIVE DANS LE SOCIAL

Un regard sectoriel sur le temps de travail moyen des postes féminins montre que **dans de nombreux secteurs les femmes de l'ESS sont mieux loties que dans le secteur privé** (hors ESS). Ainsi, dans les secteurs de la banque, les assurances, l'industrie, le commerce ou le tourisme, les quotités de temps de travail sont supérieures à celles observées (hors ESS).

C'est principalement dans l'action sociale que l'on trouve un différentiel important entre l'ESS et le reste de l'économie. Il s'agit essentiellement d'un écart avec le secteur public. Quelles que soient les activités sociales, le temps de travail moyen dans l'ESS est supérieur au secteur privé (hors ESS). L'écart est particulièrement marqué dans l'aide à domicile avec respectivement 49% dans le secteur privé contre 58% dans l'ESS.

Les variations intersectorielles des différences de temps de travail entre les femmes et les hommes sont faibles : plus ou moins deux points autour de la moyenne de 6% pour la plupart des secteurs.

Cet écart s'élève à 9% dans l'action sociale, principalement du fait des différences femmes-hommes plus importantes dans l'hébergement médicalisé et l'accueil social d'adultes.

On notera que les différences femmes-hommes sont très faibles dans les structures non-classées (structures d'animation socio-culturelles, ou de secteurs émergents liés au développement durable notamment).

Quotités moyennes de temps de travail par sexe selon les catégories juridiques et les secteurs d'activité en Bretagne



Sources : INSEE DADS 2009, postes non annexes sur l'année, ETP sur l'année, sexe, secteurs d'activités (NAF rev2), catégories juridiques

L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LES SOURCES ■■■■

Créé en 2009, l'Observatoire régional de l'ESS vise à rendre plus lisible le poids économique et la valeur ajoutée économique, sociale, culturelle... des entreprises de l'ESS pour une meilleure prise en compte par les pouvoirs publics (locaux, nationaux, européens) et par les autres acteurs du développement économique et du développement local.

Cet outil est soutenu par le Conseil Régional, les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor, du Finistère, aux côtés d'organisations représentatives des différentes composantes de l'ESS en région.

D'autres publications de l'Observatoire sont disponibles et téléchargeables sur le site www.oress-bretagne.fr :

- [Panorama de l'Économie Sociale et Solidaire en Bretagne](#) (2009)
- [Panoramas de l'Économie Sociale et Solidaire en Côtes d'Armor, en Finistère, en Ille-et-Vilaine, en Morbihan](#) (2010)
- [Panorama de l'Économie Sociale et Solidaire sur les pays de Morlaix, Redon - Bretagne Sud, Rennes, Saint-Malo](#) (2011)
- [Conjonctur'ess n°1 : Note de conjoncture 2011](#)

/8



À PARAÎTRE EN 2012 :

- [Panorama de l'Économie Sociale et Solidaire sur les pays de Brocéliande, Vallons de Vilaine, Brest, Cornouaille, Lorient...](#)
- [Conjonctur'ess n°3 : Note de conjoncture 2012 -](#)

Périmètre : L'INSEE a stabilisé le périmètre de l'économie sociale, de manière à permettre une exploration statistique. Ce périmètre a été validé conjointement par la DIISES (Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale) et le CNCRS (Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale). Le champs de l'économie sociale est construit à partir d'une [liste de Catégories Juridiques \(CJ\)](#). Les structures de l'économie sociale ainsi définies sont ensuite réparties en 4 familles : coopératives, mutuelles, associations et fondations.

Source : INSEE DADS 2009(déclarations annuelles de données sociales)

Champs : postes non annexes au 31/12/2009. Un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements correspond à deux postes.

Les résultats ne prennent en compte que les postes non-annexes. Un poste est considéré comme non-annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont « suffisants ».



cres

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
de Bretagne

Observatoire régional de l'Économie Sociale et Solidaire

Maison des Associations
6 cours des Alliés
35000 Rennes
tél. 02 99 85 90 92

dison@cres-bretagne.org
www.oress-bretagne.fr

